



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018
SRP Groupe S.A.
ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex
Ce rapport contient 56 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony
75017 Paris
France

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société SRP Groupe S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SRP Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 15 et de la norme IFRS 9 exposés dans la note 2.4 de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
<p><i>Evaluation des goodwill</i></p> <p>Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.</p> <p>Ces goodwill, d'une valeur comptable de 124 millions d'euros au 31 décembre 2018, correspondent à l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs et passifs acquis, et ont été alloués à la seule unité génératrice de trésorerie (UGT).</p> <p>Or, toute évolution défavorable des rendements attendus de l'activité de SRP Groupe est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.</p> <p>En conséquence, la direction s'assure lors de chaque clôture annuelle, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.</p> <p>Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation réalisé par la direction ; - examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ; - analyser le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe ; - apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation ; - tester la sensibilité de la valeur d'utilité déterminée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues ; - apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans la note 5.1. de l'annexe aux comptes

<p>sont présentées dans la note 5.1. de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance et de rentabilité retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.</p>	<p>consolidés.</p>
<p>Evaluation des stocks</p> <p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant net de 99 millions d'euros et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé. Comme indiqué dans la note 5.5. de l'annexe, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts d'approche, mais également les escomptes, remises, rabais et ristournes obtenues des fournisseurs.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.</p> <p>La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution du groupe.</p> <p>Au regard du poids des stocks au bilan consolidé il existe un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur valeur comptable et donc un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point-clé de l'audit.</p>	<p>Concernant le coût des stocks, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des modalités de détermination du coût des stocks de marchandises et notamment apprécier la pertinence de la méthodologie de détermination des coûts d'approche ; - corroborer, sur la base d'un échantillon, le coût des stocks de marchandises avec les factures d'achat ; - corroborer la cohérence des coûts d'approche incorporés dans la valeur des stocks avec la méthodologie de détermination de ces coûts et les rapprocher de leurs bases de calcul comptables ; <p>En ce qui concerne la dépréciation des stocks, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier la pertinence des règles de dépréciation des stocks appliquées au regard de l'activité du groupe ; - prendre connaissance des modalités d'identification des articles anciens et à rotation lente et de détermination de leur valeur nette de réalisation ; - tester par échantillonnage l'ancienneté des stocks et leur rotation ;

	<ul style="list-style-type: none">- apprécier l'estimation de la valeur nette de réalisation des articles anciens et à rotation lente sur la base d'une analyse rétrospective de la rentabilité des ventes de stocks comparables et en prenant en compte les différents canaux de distribution propres au groupe SRP.
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SRP Groupe S.A. par l'Assemblée Générale du 5 août 2010 pour le cabinet KPMG Audit IS et dans les statuts constitutifs en date du 29 Juillet 2010 pour Monsieur Jérôme Benainous.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG Audit IS et Monsieur Jérôme Benainous étaient dans leur 8^{ème} année de leur mission sans interruption soit leur 4^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2019

KPMG Audit IS



Jean-Pierre Valensi
Associé

Paris, le 15 mars 2019

Jérôme Benainous



Jérôme Benainous
Associé

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2018**

showroomprive•com

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS	4
1.1. Etat du résultat net.....	4
1.2. Etat du résultat global	4
1.3. Bilan consolidé	5
1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés	6
1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	7
2. INFORMATIONS SUR LE GROUPE, LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, les MODALITES DE CONSOLIDATION et les METHODES ET REGLES D’EVALUATION	8
2.1. Le Groupe.....	8
2.2. Faits marquants de l’exercice	8
2.3. Organigramme	9
2.4. Référentiel comptable	10
2.5. Modalités de consolidation	12
2.6. Base d’évaluation	12
2.7. Monnaie de présentation et transactions libellées en devises.....	12
2.8. Recours à des estimations et aux jugements	12
2.9. Principes comptables et méthodes d’évaluation	13
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	13
3.1. Périmètre à la clôture de l’exercice	13
3.2. Evolution du périmètre au cours de l’exercice.....	14
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
4.1. EBITDA.....	16
4.2. Informations par zone géographique des clients	17
4.3. Charges opérationnelles courantes par nature	18
4.4. Coûts des paiements en actions et Autres produits et charges opérationnels non-courants	19
4.5. Impôts.....	20
5. NOTES SUR LE BILAN	23
5.1. Goodwill	23
5.2. Autres immobilisations incorporelles	26
5.3. Immobilisations corporelles	28
5.4. Immobilisations financières.....	30
5.5. Stocks	30
5.6. Clients, avances et acomptes versés.....	31
5.7. Ventilation créances par échéance	31
5.8. Ventilation des dettes par échéance	31
5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	32
5.10. Engagements envers le personnel	32
5.11. Provisions	33
5.12. Impôts différés	35
5.13. Emprunts et dettes financières.....	36
5.14. Définition des classes d’actifs et de passifs financiers par catégorie comptable	39
5.15. Plans d’options de souscription d’actions	40
5.16. Plans d’attributions gratuites d’actions	41
5.17. Résultat par action	42

6. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES FINANCIERS.....	44
6.1. Risque de marché.....	44
6.2. Risque de liquidité.....	44
6.3. Risque de crédit.....	45
7. PARTIES LIEES.....	46
7.1. Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe.....	46
7.2. Autres parties liées.....	46
8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	47
8.1. Engagements reçus.....	47
8.2. Engagements donnés.....	47
8.3. Effectif fin de période.....	47
8.4. Evènements postérieurs à la clôture.....	47
8.5. Honoraires des commissaires aux comptes.....	47

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Etat du résultat net

<i>en K€</i>	Notes	2018	2017 retraité*
Chiffre d'affaires	4.2	672 233	654 971
Coût des ventes	4.3	- 428 465	- 416 003
Marge brute		243 768	238 968
Marge brute en % du CA		36,3%	36,5%
Marketing	4.3	- 34 551	- 34 421
Logistique & traitement des commandes	4.3	- 157 895	- 150 497
Frais généraux et administratifs	4.3	- 56 976	- 50 801
Résultat opérationnel courant		- 5 654	3 249
Coûts des paiements en actions	4.4	- 1 784	- 2 707
Autres produits et charges opérationnels	4.4	1 104	- 7 879
Résultat opérationnel		- 6 334	- 7 337
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		- 24	- 7
Coût de l'endettement financier brut		- 200	- 171
Coût de l'endettement financier		- 224	- 178
Autres produits et charges financiers		- 77	- 408
Résultat avant impôts		- 6 635	- 7 923
Impôts sur les bénéfices		2 280	2 689
Résultat net		- 4 355	- 5 234
Part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante		- 5 606	- 5 812
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle		1 251	578
Résultat par action (en €)			
Résultat net par action		- 0,13	- 0,17
Résultat net dilué par action		- 0,13	- 0,17

*) Cf Note 2.9 « Changement de présentation

1.2. Etat du résultat global

<i>en K€</i>	Notes	2018	2017
Résultat net		- 4 355	- 5 234
Autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global		- 4 355	- 5 234

1.3. Bilan consolidé

<i>en K€</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	5.1	123 685	123 685
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	53 271	49 789
Immobilisations corporelles	5.3	20 762	16 606
Autres actifs financiers	5.4	3 599	3 680
Impôts différés	5.11	3 214	3 226
Actifs non-courants		204 531	196 991
Stocks et en-cours	5.5	99 061	92 945
Clients, avances et acomptes versés	5.6	32 005	53 001
Créances d'impôt		4 938	7 934
Autres actifs courants		37 325	45 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	80 409	50 878
Actifs courants		253 738	250 192
Total Actif		458 270	447 183
Capital		2 025	1 384
Primes liées au capital		211 158	173 281
Actions propres		- 1 765	- 1 641
Autres réserves		16 188	28 953
Résultat net		- 4 355	- 5 234
Total Capitaux propres, part du groupe		223 250	196 743
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres	1.5	223 250	196 743
Emprunts et dettes financières	5.12	19 505	28 830
Engagements envers le personnel	5.9	101	52
Autres provisions	5.10	545	5 368
Impôts différés	5.11	5 182	9 616
Total passifs non courants		25 333	43 866
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	5.12	22 723	1 144
Provisions (< 1 an)	5.10	1 392	1 299
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	140 316	144 246
Dettes d'impôt		1 299	657
Autres passifs courants	5.13	43 956	59 228
Total passifs courants		209 686	206 574
Total des passifs non-courants & courants		235 019	250 440
Total des passifs et capitaux propres		458 270	447 183

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés

en K€	Notes	2018	2017
Résultat net total consolidé	1.1	- 4 355	- 5 234
Elim. des provisions et amortissements	5.2 à 5.6, 5.9 et 5.10	5 924	8 621
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		102	234
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		- 2 072	525
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	5.16	1 588	2 566
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 187	6 712
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1.1	- 2 280	- 2 689
Elim. du coût de l'endettement financier net	1.1	224	178
Incidence de la variation du BFR	5.18	5 533	- 37 627
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt		4 664	- 33 426
Impôts payés		2 046	- 4 812
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		6 710	- 38 238
Incidence des variations de périmètre			- 8 331
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2 & 5.3	- 18 306	- 12 474
Acquisition d'actifs financiers		-	-
Variation des prêts et avances consentis	5.4	84	- 32
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2 & 5.3	112	43
Autres flux liés aux opérations d'investissement		180	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		- 17 930	- 20 794
Augmentation de capital		37 978	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		- 183	- 1 641
Levées de stock-options	1.5	39	805
Emission d'emprunts		21 700	22 500
Remboursement d'emprunts	5.12	- 18 595	- 8 569
Intérêts financiers nets versés	1.1	- 202	- 183
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		40 737	12 912
Incidence de la variation des taux de change		10	- 6
Variation de la trésorerie		29 527	- 46 126
Trésorerie d'ouverture		50 878	97 004
Trésorerie de clôture		80 406	50 878

La position de trésorerie de clôture est détaillée dans la note 5.8.

1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves Groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 31.12.2016	1 368	172 492	-	-	14 522	14 522	14 172	202 554	-	202 554
Résultat net			-	-	-	-	- 5 234	- 5 234		- 5 234
Résultat global			-	-	-	-	- 5 234	- 5 234		- 5 234
Ecart de conversion			-	1	-	1		1		1
Levées de stocks options	16	789	-	-	-	-		805		805
Mouvements sur actions propres			- 1 641	-	-	-		- 1 641		- 1 641
AGA* et charges de stocks-options			-	-	2 566	2 566		2 566		2 566
Autres variations			-	-	-	-	- 2 308	- 2 308		- 2 308
Situation au 31.12.2017	1 384	173 281	- 1 641	1	17 088	17 089	6 630	196 743	-	196 743
Résultat net			-	-	-	-	- 4 355	- 4 355		- 4 355
Résultat global			-	-	-	-	- 4 355	- 4 355		- 4 355
Augmentation de capital	640	37 839	-	-	-	-		38 479		38 479
Ecart de conversion			-	-	-	-		-		-
Levées de stocks options	1	38	-	-	-	-		39		39
Mouvements sur actions propres			- 123	-	-	-		- 123		- 123
AGA* et charges de stocks-options			-	-	1 588	1 588		1 588		1 588
Autres variations			-	3	- 9 123	- 9 120		- 9 120		- 9 120
Situation au 31.12.2018	2 025	211 158	- 1 764	4	9 553	9 557	2 275	223 251	-	223 251

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société SRP Groupe S.A. était constitué de 50 614 402 actions de valeur nominale de 0,04 € (34 604 953 actions de la même valeur nominale au 31 décembre 2017).

Les autres variations en 2018 concernent la revalorisation de l'option d'achat sur les minoritaires de Beauté Privée (cf. note 5.1).

2. INFORMATIONS SUR LE GROUPE, LE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, LES MODALITES DE CONSOLIDATION ET LES METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Le Groupe

SRP Groupe S.A. est la société mère du groupe Showroomprivé (l'ensemble désigné dans ce rapport comme « le Groupe »). Les actions de SRP Groupe S.A. sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris depuis 2015.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe comprennent les comptes de la société mère et de ses filiales (cf. note 3.1). L'exercice clos au 31 décembre 2018 couvre une période de 12 mois.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de SRP Groupe S.A. lors de sa réunion du 13 mars 2019 et seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 juin 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'activité du Groupe est dédiée à la vente privée d'articles sur Internet.

2.2. Faits marquants de l'exercice

Entrée du Groupe Carrefour dans le capital de Showroomprivé

Au cours du premier semestre, en date du 7 février 2018, le groupe de grande distribution Carrefour a acquis près de 17% du capital de SRP Groupe auprès de Conforama, filiale du groupe Steinhoff.

Le partenariat entre le groupe et son nouvel actionnaire s'inscrit dans une stratégie poursuivie par les deux groupes de développer une offre multicanal de premier plan, et couvrira des aspects commerciaux, marketing, logistique et de data. Les premières actions ont déjà été lancées (par ex. ouverture de points de retrait dans le réseau des supermarchés de Carrefour) et progressent comme prévu.

Contrat de financement – schéma logistique futur

Le Groupe a conclu au cours du deuxième trimestre un contrat de prêt bancaire de 12M€ destiné au financement des investissements prévus dans le cadre de l'internalisation d'une partie de ses flux logistiques.

La maturité du prêt est de 7 ans, avec une première échéance d'amortissement prévue en 2020. Le taux d'intérêt applicable correspond à l'Euribor augmenté de 60 points de base l'an.

Dans le cadre de cette facilité le Groupe a le droit de faire les différents tirages en fonctions des investissements réalisés répartis sur les exercices 2018 et 2019. Les premiers tirages ont eu lieu en 2018 comme prévu (cf. Note 5.12).

Au cours du 1er semestre 2018, le Groupe a pré-sélectionné 2 sites pour son futur entrepôt logistique, dont l'investissement a été annoncé en mars 2018, et dont l'objectif est d'internaliser une partie de ses flux logistiques et générer ainsi des gains de productivité à hauteur de 4 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2020. Le Groupe a également sélectionné le fournisseur pour la technologie de mécanisation. Au cours du second semestre, le Groupe a conclu un contrat de bail pour cet entrepôt et confirme son démarrage conforme au calendrier au 3ème trimestre 2019.

Augmentation de capital de la société SRP Groupe

La société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, clôturée le 21 décembre 2018.

L'Augmentation de Capital d'un montant brut de 39,5 millions d'euros, prime d'émission incluse, a donné lieu à l'émission de 15 817 000 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 2,50 euros.

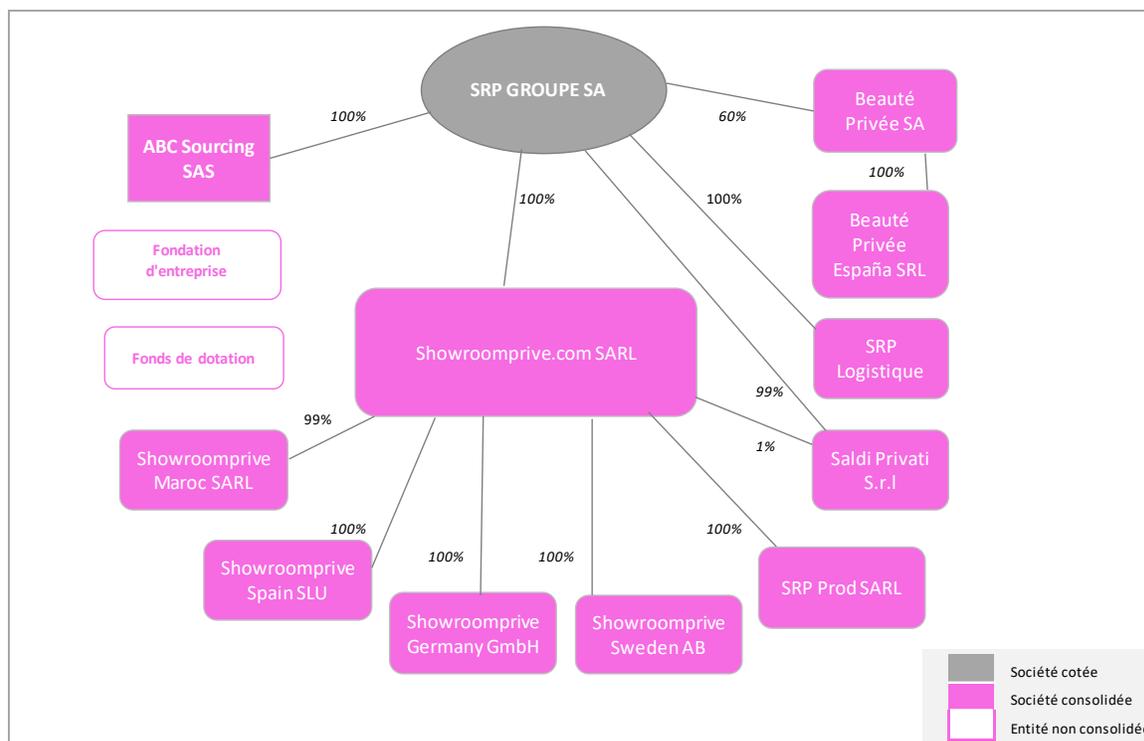
Le produit de l'Augmentation de Capital servira notamment à financer l'acquisition des 40% du capital de la société Beautéprivée non encore détenus par Showroomprivé, pour un montant estimé entre 20 et 25 millions d'euros. Cette acquisition vise à renforcer la position de leader du Groupe sur la verticale de la beauté et du bien-être, à fort potentiel de croissance et complémentaire avec le secteur de la mode qui est l'ancrage traditionnel du Groupe.

L'opération viendra également financer, pour un montant d'environ 5 millions d'euros, la partie résiduelle de l'investissement logistique annoncé en mars 2018 permettant d'internaliser partiellement la logistique et de générer ainsi des gains de productivité et des économies de coûts, avec un impact positif sur l'EBITDA d'environ 4 millions d'euros à horizon 2020.

Enfin, cette opération permettra d'augmenter la flexibilité financière du Groupe pour répondre aux besoins généraux dans le cadre de la mise en œuvre du plan performance 2018-2020

2.3. Organigramme

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2018 est le suivant :



2.4. Référentiel comptable

Déclaration de conformité et référentiel IFRS utilisé

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe publiés aux 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne) au 31 décembre 2018.

Les normes comptables internationales comprennent

- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards),
- les normes IAS (International Accounting Standards)
- leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (IFRS Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1er janvier 2018 et concernant le Groupe sont les suivants :

- Amendements issus des AIP 2014-2016 ;
- Modifications d'IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Interprétation IFRIC 22 : Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ;
- IFRS 15 et Clarification d'IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients;
- IFRS 9 : Instruments financiers ;

Les modalités d'application ainsi que les impacts compris au sein des états financiers 2018 relativement à l'application de des deux normes IFRS 15 et IFRS 9 sont détaillés ci-dessous.

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que par l'Union européennes au 31 décembre 2018, dont l'application n'est pas obligatoire, n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Elles concernent en particulier :

- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux L'application d'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.
- IFRS 16 : Contrats de location.

Changement de méthodes comptables résultant de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9

Le Groupe a appliqué les normes IFRS 15 et IFRS 9 pour la première fois à compter du 1er janvier 2018. Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont également entrées en vigueur pour les exercices commençant au 1er janvier 2018 mais elles n'ont aucun effet significatif sur les états financiers du Groupe.

En raison des méthodes de transition choisies par le Groupe pour appliquer ces normes, les données comparatives ne sont pas retraitées.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations. La norme IFRS 15 préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

L'analyse des différentes natures de chiffre d'affaires au regard d'IFRS 15 et notamment les ventes conditionnelles et les ventes de voyage, n'appelle pas de changement significatif en termes de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les principaux sujets ayant fait l'objet d'une attention particulière sont la présentation brute ou nette du chiffre d'affaires ainsi que la date à laquelle le chiffre d'affaires est reconnu en fonction des conditions générales de ventes et des conditions d'achat avec les fournisseurs.

IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs sur contrats et les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, mais pas les placements dans des instruments de capitaux propres.

Cette norme n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.5. Modalités de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe a le contrôle sur une autre entité lorsqu'il dispose du pouvoir sur cette entité, est exposé aux rendements variables de l'entité et, en raison de son pouvoir sur cette entité, a la capacité d'influer sur les rendements qu'il en tire.

Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte des droits de vote substantiels, c'est-à-dire actuellement exerçables ou exerçables au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes seront prises.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2018 et 2017 selon les principes comptables appliqués par le Groupe, depuis leur date d'entrée dans le périmètre.

Le périmètre de consolidation est détaillé en Note 3 « Périmètre » ci-après.

2.6. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les catégories concernées sont :

- Les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur.

2.7. Monnaie de présentation et transactions libellées en devises

Les comptes consolidés de SRP Groupe ont été établis en euros.

Les produits, charges, créances ou dettes issus de transactions libellées en devises étrangères sont converties en euros à la date de transaction.

Les créances ou dettes libellées en devises existantes à la clôture sont converties au taux de change de fin d'exercice. Les différences de conversion résultant de l'application des différents taux de change sont enregistrées au compte de résultat de la période et présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

2.8. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et charges.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas. Elles concernent principalement les méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises, le suivi de la valeur du Goodwill, l'évaluation des actifs incorporels, l'évaluation des stocks, l'estimation des provisions et les actifs d'impôts différés.

2.9. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables sont décrits directement dans les sections 4 (notes relatives au compte de résultat) et 5 (notes relatives au bilan).

2.10. Changement de présentation

Conformément aux recommandations de l'AMF, l'amortissement des actifs incorporels reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise, est présenté en « résultat opérationnel courant ».

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Périmètre à la clôture de l'exercice

Les entités suivantes font partie du périmètre de consolidation à la date de clôture :

Entité juridique	Pays	Méthode de conso.	2018		2017	
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
SRP Groupe	France	IG				
Showroomprivé.com S.à r.l.	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Logistique S.à r.l.	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Beauté Privée SA	France	IG	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %
Beauté Privée ESPAÑA, S.L.U.	Espagne	IG	60,00 %	100,00 %	60,00 %	100,00 %
SRP Spain	Espagne	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP GmbH	Allemagne	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Italy*	Italie	NC			100,00 %	100,00 %
SRP Prod	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Saldi Privati S.r.l.	Italie	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ABC Sourcing SAS	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Sweden	Suède	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Maroc	Maroc	IG	99,99 %	100,00 %	99,99 %	100,00 %

*) liquidée le 15 novembre 2018

IG = Intégration globale
NC = Non Intégrée

3.2. Evolution du périmètre au cours de l'exercice

Beauté Privée

Au 15 mars 2017 le Groupe a pris le contrôle de la société Beauté Privée SA (France), par l'acquisition de 60% du capital de la société. Le Groupe dispose d'une option pour acquérir le restant du capital en 2019.

La dette relative à cette option a été revalorisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 :

<i>Part</i>	<i>Poste</i>	<i>En M€</i>
60%	Montant versé en numéraire	11,4
	Composant de prix variable (« earn-out »)	2,0
40%	Options de vente / achat comptabilisée en dette	21,3
Contrepartie transférée		34,7

La variation de la dette (+9,1M€) a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres consolidés en conformité avec le traitement décidé et appliqué depuis l'exercice précédent

Le montant du goodwill (16,4M€) relatif à cette acquisition tel que présenté dans les comptes du 31 décembre est désormais définitif. Il est inchangé par rapport à la clôture du 31 décembre 2017.

SRP Italie

La société SRP Italie a été liquidée au mois de novembre 2018 du fait de la reprise de son activité par la filiale Saldi Privati.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Principes comptables

Chiffres d'affaires

Ventes de marchandises et services

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires conformément à IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Les revenus provenant de la vente de marchandises (ventes effectuées sur une base ferme ou sur une base conditionnelle) sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les marchandises sont livrées et que par conséquent le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients et nette d'escompte.

Le Groupe reconnaît un chiffre d'affaires net sur les ventes de voyages.

Programme de fidélité (Bons de parrainage ou bon d'achats)

Le Groupe a mis en place un programme de parrainage selon lequel le site accorde aux internautes lors du premier achat effectué par un nouveau membre qu'ils ont parrainé, un bon d'achat d'un montant fixe utilisable à compter de cette date. Ce bon leur donne droit à une réduction sur leurs achats de produits sur le site durant la période de validité de ce bon. Ces bons de parrainage répondent à la définition d'IFRIC 13 et sont comptabilisés pour leur juste valeur en déduction du chiffre d'affaires lors de l'achat effectué par le nouveau membre parrainé.

De la même manière, dans le cadre de sa stratégie de fidélisation le Groupe peut être amené à offrir ponctuellement à ses membres des bons d'achat pour stimuler leur engagement.

Retours

Les retours de marchandises en provenance des clients sont reconnus comme une annulation de la vente initiale. A la clôture, une provision est constituée pour tenir compte des retours non encore intervenus à date mais relatifs à des transactions de la période écoulée.

Charges opérationnelles courantes

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les charges opérationnelles courantes suivantes :

- Coût des ventes
- Marketing
- Logistique et traitement des commandes, correspondant :
 - aux charges directement rattachées aux produits vendus,
 - aux frais logistiques
- Frais généraux et administratifs

Les charges opérationnelles courantes comprennent les amortissements sur les immobilisations incorporelles (y compris les amortissements sur actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises) et corporelles.

Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

L'ensemble des charges opérationnelles courantes, déduites du chiffre d'affaires, permet d'obtenir *le résultat opérationnel courant* qui est un indicateur clé de performance de l'activité du Groupe.

Sur cette base *le résultat opérationnel* est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les éléments suivants:

- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ;
- les autres produits et charges ou produits opérationnels non-courants

Résultat net

Le résultat net est obtenu en déduisant du résultat opérationnel les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net, qui comprend notamment les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, les intérêts payés dans le cadre des contrats de location financement diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les autres produits et charges financiers,
- la charge d'impôt courant et différé.

4.1. EBITDA et EBITDA ajusté

Principes comptables

En complément du résultat opérationnel le Groupe présente ses résultats également sous forme d'un EBITDA (« Earnings before interest, tax, dépréciation and amortization ») ajusté.

L'EBITDA ajusté est un autre indicateur clé de performance de l'activité du Groupe. Il est obtenu en éliminant du résultat net (cf. note 4.1) :

- l'amortissement des actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises ;
- les amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles.
- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ;
- les autres charges ou produits opérationnels non-courants
- le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers,
- la charge d'impôt de l'année,

Showroomprivé

en K€	Notes	2018	2017
Résultat net		- 4 256	- 5 234
Am. des actifs incorp. reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise		1 134	1 372
Am. et dép. des immobilisations		9 640	8 443
<i>dont amort. en Logistique et traitement des commandes</i>		2 583	2 040
<i>dont amort. en Frais généraux et administratifs</i>		7 056	6 403
Coût des paiements fondés sur des actions	5.9	1 784	2 707
Eléments non récurrents	4.4	- 1 104	7 878
Coût de l'endettement financier		224	178
Autres produits et charges financiers		77	408
Impôt sur les bénéfices		- 2 280	- 2 689
EBITDA ajusté		5 120	13 063
EBITDA en % du CA		0,76%	1,99%

4.2. Chiffre d'affaires et EBITDA par zone géographique des clients

Principes comptables

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante distincte de l'entité qui génère des revenus et des dépenses afférentes, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des autres secteurs opérationnels. Un secteur opérationnel est suivi et analysé régulièrement par les principaux décideurs opérationnels de la Société afin de mesurer la performance de ce secteur et d'allouer des ressources distinctes.

Selon les critères d'IFRS 8, la direction du Groupe a jugé que Showroomprivé.com se compose d'un unique secteur opérationnel, la vente de produits et services sur Internet.

Le Groupe déploie son offre en France et dans 8 autres pays à partir de son unique plateforme basée en France.

Pour présenter le chiffre d'affaires et l'EBITDA, le Groupe regroupe ses clients selon leur origine géographique sur les deux zones suivantes :

France	International
France métropolitaine et DOM-TOM	Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas, Pologne, Allemagne (site multidevises)

Les chiffres se présentent comme suit :

en K€	2018			2017		
	Total consolidé	France	Internat.	Total consolidé	France	Internat.
Ventes Internet	658 526	546 223	112 302	629 881	518 712	111 169
<i>Croissance</i>	5%			20%		
Autre	13 708	13 696	11	25 089	25 089	
Chiffre d'affaires total	672 233	559 920	112 314	654 971	543 802	111 169
EBITDA	5 120	15 739	- 10 619	13 063	25 722	- 12 659
<i>Croissance des ventes</i>	2,6%	3,0%	1,0%	21,4%	16,2%	55,0%
<i>EBITDA en % du CA</i>	0,8%	2,8%	-9,5%	2,0%	4,7%	-11,4%

L'EBITDA par zone géographique implique une allocation des charges opérationnelles afférentes à l'activité courante en fonction du chiffre d'affaires.

4.3. Charges opérationnelles courantes par nature

Le résultat opérationnel courant inclut les charges opérationnelles suivantes :

en K€	2018	2017
Coût des ventes	- 428 465	- 416 003
Charges externes	- 163 171	- 158 749
Charges de personnel	- 62 792	- 60 080
Impôts et taxes	- 3 201	- 4 539
Dotations aux amortissements	- 9 640	- 8 438
Dotations aux dépréciations et provisions	- 6 390	- 4 006
Autres produits et charges d'exploitation	- 4 228	1 465
Charges opérationnelles courantes	-677 887	650 350

4.4. Autres produits et charges opérationnels non-courants et coût des paiements en actions

Principe comptable

Les autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent les charges ou produits significatifs jugés de nature non-récurrente par le Groupe pour la compréhension de son activité, comme par exemple

- des plus-values et des moins-values de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles,
- des frais de restructuration approuvés par la direction,
- des coûts des litiges,
- des frais relatifs aux regroupements d'entreprises,
- des dépréciations de goodwill.

Au titre de l'exercice 2018, les coûts des paiements en actions et Autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- la charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à 1 784k€
- des honoraires liés à des opérations de fusions-acquisitions de 910 k€
- des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé et au fonds de dotation pour 402 k€
- des honoraires à caractère non récurrent pour 1 342 k€
- des éléments liés à l'intégration de Saldi Privati pour 5 261k€ (profit)
- des coûts engagés dans le cadre de litiges commerciaux de 450 K€

Concernant les « éléments liés à l'intégration de Saldi Privati », le Groupe a conclu le 29/06/2018 avec Eprice un accord portant sur la récupération d'une partie du prix d'acquisition de Saldi Privati ainsi que sur le débouclage du contrat logistique conclu avec Eprice au moment de l'acquisition de Saldi Privati. Dans le cadre de cet accord, le Groupe a obtenu un remboursement de €2.5 M€ par Eprice sur le prix d'acquisition pour non atteinte de critères de performances et s'est accordé sur le débouclage anticipé à partir du 30/06/2018 du contrat logistique conclu avec Eprice en contrepartie du paiement d'une indemnité pour rupture anticipée de 2,0 M€. Le débouclage du contrat logistique a entraîné la reprise du solde de la provision pour contrat défavorable (4,9 M€) reconnue dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition en 2017.

Au titre de l'exercice 2017, les coûts des paiements en actions et Autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- la charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à 2 707k€
- des charges de restructuration pour 2 666k€
- des honoraires liés à des opérations de fusions-acquisitions de 1 712k€
- des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé et au fonds de dotation pour 963k€
- des honoraires à caractère non récurrent pour 746k€
- des coûts liés à l'intégration de Saldi Privati et Beauté Privée pour 1 105k€
- des coûts engagés dans le cadre de litiges commerciaux de 470 K€.

4.5. Impôts sur le bénéfice

Principe comptable

La charge d'impôts de l'exercice résulte de l'impact des impôts sur les bénéfices dûs dans les différentes juridictions où le groupe est actif ainsi que l'impact des impôts différés.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déterminé en utilisant le taux d'impôt en vigueur, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute dette d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2012, entre l'ensemble des entités françaises du Groupe. Au titre de cette convention, chaque entité enregistre sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, la société mère enregistrant de son côté tous profits éventuels.

Impôts différés

Le groupe peut être amené à comptabiliser des impôts différés en cas :

- de différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Charge d'impôt de l'exercice

Le produit d'impôt au titre de l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

<i>en K€</i>	2018	2017
Impôts différés	4 359	3 127
Impôts exigibles	- 2 078	- 438
Impôts sur les bénéficiaires	2 281	2 689

Au titre de l'exercice 2018 la charge d'impôt recouvre :

- des impôts sur résultats bénéficiaires dus principalement par Beauté Privé, SRP Maroc et SRP Spain pour -1,7 M€
- des charges de « contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (CVAE) en France à hauteur de -1,1 M€
- des crédits d'impôts pour 1,2 M€
- La charge d'impôts sur l'activation des frais d'augmentation de capital dans la prime d'émission -0,5 M€

Le résultat relatif aux impôts différés en 2018 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'activation de l'intégralité des pertes fiscales, au regard de l'intégration fiscale des entités situées en France pour 6,8 M€
- du produit lié au passage progressif du nouveau taux d'impôts en France pour un impact de 0,3M€ (25,82% contre 34,43% antérieurement) suite à l'adoption de l'article 41 de la loi de finance pour 2018
- 0,9 M€ de charges d'impôts différés au regard de l'activation des projets de recherche & développement sur l'exercice
- 1,5 M€ de charges d'impôts différés liées à la reprise de la provision du contrat onéreux reconnue lors de l'acquisition de la filiale Saldi Privati (cf Note 4.4).

Au titre de l'exercice 2017 la charge d'impôt exigible recouvre :

- des impôts sur résultats bénéficiaires dus principalement par SRP GmbH, SRP Spain et Beauté Privée France pour 1,1 M€.
- des charges de « Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (CVAE) en France à hauteur de 1 M€
- des crédits d'impôts pour 1,5M€

Le résultat relatif aux impôts différés en 2017 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'activation de l'intégralité des pertes fiscales, au regard de l'intégration fiscale des entités situées en France pour 1,8 M€
- du produit lié au passage progressif du nouveau taux d'impôts en France pour un impact de 2,5M€ (25,92% contre 34,43% antérieurement) suite à l'adoption de l'article 41 de la loi de finance pour 2018
- 1,4 M€ de charges d'impôts différés au regard de l'activation des projets de recherche & développement sur l'exercice

Réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux théorique

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique applicable en France s'analyse comme suit :

<i>en K€</i>	2018	2017
Résultat global	-4 355	-5 234
Réintégration de la charge d'impôts	2 281	2 689
Résultat global avant charge d'impôts	-6 636	-7 923
Taux d'imposition en France	32,02%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-2 125	-2 728
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif:</i>		
Non-reconnaissance d'impôts différés sur pertes de la période en Italie	1 324	1 765
Différences permanentes	-1 340	-652
CVAE nette d'IS	779	686
Crédits d'impôts non fiscalisés (ex. CICE)	-387	-496
Incidence de la charge résultant de l'attribution gratuite d'actions	508	883
Incidence de taux	-495	-1 764
Mécénat	-545	-206
Autres	-178	-178
Charge d'impôt réel	-2 281	-2 689
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>34,37%</i>	<i>33,94%</i>

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Goodwill

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe (cf. note 2.5). La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net identifié est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée le cas échéant du montant des participations ne donnant pas le contrôle; plus
- la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Dans les 12 mois qui suivent l'acquisition, le prix d'acquisition doit être affecté aux actifs et passifs identifiables acquis. Cette affectation peut donner lieu à la reconnaissance d'actifs incorporels tels que marque, fichier adhérent, technologie...

Quand la différence entre l'actif net identifié et la contrepartie transférée est négative, le profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Le goodwill fait l'objet d'un test de depreciation annuel a la date de cloture ou plus frequemment s'il existe un indice de perte de valeur (cf. Note 5.1).

Durant l'exercice le poste « Goodwill » n'a pas connu de variation :

<i>en K€</i>	31/12/2017	Allocation définitive PPA 2018	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Autres changements	31/12/2018
Goodwill	123 685	-	-	-	-	-	123 685
Dép. Goodwill	-	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	123 685	-	-	-	-	-	123 685

Mouvements de goodwill en 2018

Le goodwill du Groupe est resté inchangé en 2018.

➤ Beauté Privée

En 2017 SRP Groupe a fait l'acquisition de la société Beauté Privée pour un montant total de 23,3M€. Sur la base du prix d'acquisition cette acquisition a donné lieu à la constatation d'un goodwill provisoire de 16,4 M€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

L'analyse de l'allocation définitive du prix d'acquisition a été effectuée en 2018 mais n'a pas conduit à la modification du goodwill constaté fin 2017.

Test de valeur

Principes comptables

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les marques qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, ainsi que de l'ensemble des autres actifs incorporels et corporels tels que détaillés aux notes 5.2 et 5.3, un test de dépréciation est réalisé au 31 décembre de chaque année. Ce test consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée de la juste valeur minorée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Unités génératrices de trésorerie

La valeur recouvrable est testée au niveau d'une unité génératrice de trésorerie (UGT). Compte tenu de son activité de ventes en ligne et de son organisation, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

Méthode pour déterminer la valeur d'utilité

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque unité générant ses flux propres de trésorerie (unités génératrices de trésorerie).

S'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés (méthode dite des « discounted cash-flows »), l'évaluation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et du plan stratégique à cinq ans, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) et de croissance à long terme sur la période au-delà de trois ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'évaluation de l'unité générant les flux de trésorerie.

Dépréciation d'actifs

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres produits et charges opérationnels ».

➤ Hypothèses de valorisation

Au 31 décembre 2018, les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de cette unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés puis projetés à l'infini : 5 ans (la cinquième année étant projetée à l'infini),
- taux de croissance à long terme : 2,0% (2017 : 2%),
- taux d'actualisation : 9,8% (2017 : 9,5%).

Dans le cadre des prévisions sous-jacentes, le Groupe part d'une suite logique de sa croissance d'activité pour converger graduellement vers la croissance perpétuelle de la période normative. Dans ce contexte le taux de rentabilité (sur la base de l'EBITDA ajusté) augmente pour trouver un niveau supérieur au niveau des dernières années.

➤ Résultat de valorisation

Le résultat de ce test de dépréciation, n'a pas conduit à la reconnaissance de pertes de valeur au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés, faite au titre de chacun des exercices, n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs qui la composent:

- Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation
- Une baisse de 100 points de base du taux de croissance à long terme
- Une baisse de la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) de 100 points de base sur l'ensemble des périodes comprises dans la valorisation
- Une baisse de la croissance du chiffre d'affaires de 500 points de base (hors croissance perpétuelle)

5.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Conformément à IAS 38, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de développements et projets informatiques (applications, logiciels applicatifs etc.) et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Durées d'utilité et amortissements

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Fichier membre : 7 ans
- Technologie : 7 ans
- Marque : non amortie
- Dépenses de développement : 4 ans

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement la capitalisation d'une partie des frais de développement engagés durant la période. Ces dépenses concernent essentiellement l'amélioration de la version mobile du site internet, le développement du site internet lui-même et des systèmes de traitement des commandes client, incluant l'optimisation de la logistique ainsi que le déploiement d'un ERP comptable.

Showroomprivé

<i>en K€</i>	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements et mises au rebut	31/12/2018
Frais de développement	14 376	7 607	-		-	21 983
Logiciels	11 659	1 931	- 181		- 2 296	11 113
Marques	32 419	-	-		-	32 419
Fichier membres	13 258					13 258
Autres immobilisations incorporelles	933		-		- 689	244
Immobilisations incorporelles	72 645	9 538	- 181	-	- 2 985	79 017
Amt/Dép. frais de développement	- 5 159		-	- 4 320	-	- 9 479
Amt/Dép. logiciels	- 10 291		181	- 1 547	3 148	- 8 509
Amt/Dép. fichier membres	- 7 406		-	- 1 241	889	- 7 758
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 22 856	-	181	- 7 108	4 037	- 25 746
Total valeur nette	49 789	9 538	-	- 7 108	1 052	53 271

<i>en K€</i>	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2017
Frais de développement	7 683	6 693					14 376
Logiciels	10 367	1 072	- 793		727	286	11 659
Marques	30 733				1 686		32 419
Fichier membres	6 205				7 053		13 258
Autres immobilisations incorporelles	927					6	933
Immobilisations incorporelles	55 915	7 765	- 793	-	9 466	286	72 645
Amt/Dép. frais de développement	- 2 412			- 2 747		-	- 5 159
Amt/Dép. logiciels	- 9 276		793	- 2 103	- 718	1 013	- 10 291
Amt/Dép. fichier membres	- 4 938			- 1 461		- 1 007	- 7 406
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 16 626	-	793	- 6 311	- 718	6	- 22 856
Total valeur nette	39 289	7 765	-	- 6 311	8 748	292	49 789

Les variations de périmètre en 2017 correspondent aux immobilisations des deux entités Beauté Privée France et Espagne.

5.3. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Valorisation à l'entrée de périmètre

Les immobilisations corporelles figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Durées d'utilité et amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »). Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau : 3 ans
- Matériels informatique et photographique : 3 ans
- Mobiliers : 3 à 7 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- la nature spécifique de l'actif loué.

Valorisation à l'entrée de périmètre

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La contrepartie de cet actif est une dette financière.

Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Durées d'utilité et amortissements

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux mentionnés dans le paragraphe sur les immobilisations corporelles, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple et n'est pas comptabilisé dans l'état de situation financière du Groupe. Ils sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Showroomprivé

en K€	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de Périmètre	Reclassement	31/12/2018
Terrains	1 223	-	-	-	-	-	1 223
Constructions et agencements	1 612	-	-	-	-	-	1 612
Installations tech, matériel & outillage	6 948	1 832	- 61	-	-	36	8 755
Immobilisations corporelles en cours	1 043	5 300	-	-	-	- 881	5 462
Avances et acomptes s/immo. corp.	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	20 852	1 634	- 1 586	-	-	- 13	20 887
Immobilisations corporelles	31 678	8 766	- 1 647	-	-	- 858	37 939
<i>dont Crédit-bail</i>	<i>7 940</i>						<i>7 940</i>
Amt/Dép. constructions et agencements	- 745	-	-	- 81	-	-	- 826
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 4 870	-	55	- 1 012	-	-	- 5 827
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 9 457	-	1 468	- 2 538	-	1	- 10 526
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 15 072	-	1 523	- 3 631	-	1	- 17 179
<i>dont Crédit-bail</i>	<i>-</i>			<i>- 924</i>			<i>- 924</i>
Total valeur nette	16 606	8 766	- 124	- 3 631	-	- 857	20 760

Les acquisitions et activations de l'exercice 2018 comprennent essentiellement

- des projets en cours pour l'amélioration de la productivité des services (5 830 k€)
- des agencements et du mobilier pour le site principal du Groupe à Saint Denis (687 k€)
- des agencements et du mobilier pour le nouveau siège social de la filiale en Espagne (660 K€)
- des agencements et du matériel industriel pour l'entrepôt de St. Witz (232 k€)

en K€	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Dotations	Variations de Périmètre	Reclassement	31/12/2017
Terrains	1 223						1 223
Constructions et agencements	11 704					- 10 092	1 612
Installations tech, matériel & outillage	6 516	46				386	6 948
Immobilisations corporelles en cours	199	2 593				- 1 749	1 043
Avances et acomptes s/immo. corp.	-						-
Autres immobilisations corporelles	7 686	2 208	- 277		77	11 158	20 852
Immobilisations corporelles	27 328	4 847	- 277	-	77	- 297	31 678
<i>dont Crédit-bail</i>	<i>7 940</i>						<i>7 940</i>
Amt/Dép. constructions et agencements	- 3 347			- 81		2 683	- 745
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 3 714			- 1 016		- 140	- 4 870
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 4 641		209	- 2 429	- 49	- 2 547	- 9 457
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 11 702	-	209	- 3 526	- 49	- 4	- 15 072
<i>dont Crédit-bail</i>	<i>- 3 621</i>			<i>- 970</i>			<i>- 4 591</i>
Total valeur nette	15 626	4 847	- 68	- 3 526	28	- 301	16 606

Les acquisitions et activations de l'exercice 2017 comprennent essentiellement

- des agencements et du mobilier pour le site principal du Groupe à Saint Denis (1 520k€)
- des agencements et du mobilier de notre centre de développement en Vendée (565k€)
- du matériel informatique, photographique et de transport (660k€)
- des agencements et du matériel industriel pour l'entrepôt de St. Witz (414k€)
- des projets en cours pour l'amélioration de la productivité des services (399k€)

Les variations de périmètre correspondent aux immobilisations des sociétés Beauté Privée.

5.4. Immobilisations financières

en K€	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	31/12/2018
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	3 680	50	- 131	-	-	3 599
Immobilisations financières	3 680	50	- 131	-	-	3 599
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	3 680	50	- 131	-	-	3 599

en K€	31/12/2016	Acquisitions	Disposals	Scrapping	Change in scope of consolidation	31/12/2017
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances	3 624	92	- 61	-	25	3 680
Immobilisations financières	3 624	92	- 61	-	25	3 680
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total valeur nette	3 624	92	- 61	-	25	3 680

5.5. Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (coûts d'approche). Cette valeur tient également compte des escomptes, remises, rabais et ristournes obtenues des fournisseurs.

Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution qui existent au sein du Groupe à savoir via les ventes internet et via sa filiale ABC Sourcing spécialisée dans les ventes B2B.

en K€	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Stocks d'emballages et fournitures	652	-	652	536	-	536
Stocks de marchandises	112 403	- 13 994	98 409	95 342	- 2 933	92 409
Total Stocks	113 055	- 13 994	99 061	95 878	- 2 933	92 945

5.6. Clients, avances et acomptes versés

Principes comptables

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

en K€	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Produits à recevoir		-	-	3 524	-	3 524
Créances clients	15 755	- 221	15 534	10 426	- 413	10 013
Avances et acomptes versés, avoirs à recevoir	18 214	-	18 214	39 464	-	39 464
Total Clients et comptes rattachés	33 969	- 221	33 748	53 414	- 413	53 001

5.7. Ventilation créances par échéance

en K€	31/12/2018	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	3 599	2 500				1 099
Total Immobilisations financières	3 599	2 500				1 099
Créances clients	13 791	13 791				
Produits à recevoir						
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	18 214	18 214				
Total Clients et comptes rattachés	32 005	32 005				
Etat, Impôt sur les bénéfices	4 938	4 938				
Total Etat, Impôt sur les bénéfices	4 938	4 938				
Créances sur personnel & org. sociaux	35	35				
Créances fiscales - hors IS	17 757	17 757				
Autres créances	1 343	1 343				
Charges constatées d'avance	18 190	18 190				
Total Autres créances	37 325	37 325				
Total Créances	77 868	76 768				1 099

en K€	31/12/2017	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	3 679	-	2 518	-	-	1 161
Total Immobilisations financières	3 679	-	-	-	-	1 161
Créances clients	10 013	10 013	-	-	-	-
Produits à recevoir	3 524	3 524				
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	39 464	39 464				
Total Clients et comptes rattachés	53 001	53 001	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	7 934	7 934				
Créances sur personnel & org. sociaux	25	25				
Créances fiscales - hors IS	20 500	20 500				
Autres créances	3 728	3 728				
Charges constatées d'avance	21 180	21 180				
Total Autres créances	45 434	45 433	-	-	-	-
Total Créances	110 048	106 368	-	-	-	1 161

5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie selon IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

<i>en K€</i>	31/12/2018	31/12/2017
Placements à court terme		392
Banques	80 409	50 486
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	80 409	50 878

Sur l'exercice 2018, la variation nette de la trésorerie pour + 27,8 M€ s'explique essentiellement par :

- L'augmentation du capital social pour un total de 38 M€
- La diminution des besoins en fonds de roulement avec un flux de trésorerie positif généré par l'activité pour 5 M€
- Le versement de compléments de prix aux actionnaires historiques de Beauté Privé et ABC pour 2,3 M€
- Le remboursement d'une partie du complément de prix relatif à l'acquisition de la société Saldi Privati pour 2,5 M€
- La poursuite des activités d'investissement sur le site internet et des projets en cours pour l'amélioration des services et de la logistique 15 M€ net de financement bancaires.

Les placements à court terme au 31 décembre 2017, principalement composés de comptes à terme immédiatement disponibles, ont été transférés sur le compte courant bancaire.

5.9. Engagements envers le personnel

Principes comptables

Régime de retraite à cotisations définies

Le Groupe est essentiellement soumis à des régimes de retraite à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Régime de retraite à prestations définies

Le groupe est également soumis à des régimes de retraite à prestations définies, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Ce taux est de 0,31% au 31 décembre 2018 (le taux retenu au 31 décembre 2017 était de 1,5%).

<i>en K€</i>	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non-utilisée)	Autres variations	Variations de périmètre	31/12/2018
Provisions pour pensions et retraites	52	49					101
Total	52	49	-	-	-	-	101

	31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non-utilisée)	Autres variations	Variations de périmètre	31/12/2017
Provisions pour pensions et retraites	88	5		- 9	- 32		52
Total	88	5	-	- 9	- 32	-	52

5.10. Provisions

Principes comptables

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

en K€	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Variations de périmètre	Autre variation	31/12/2018
Provision pour passifs lié à l'acquisition de Saldi Privati	5 368		- 5 368				-
Provisions pour litiges < 1 an	950	1 171	- 730				1 392
Total Provisions pour risques	6 318	1 171	- 6 098	-	-	-	1 392
Autres provisions pour charges	349	546	- 337	- 12			545
Total Provisions pour charges	349	546	- 337	- 12	-		545

Les dotations aux provisions pour litiges concernent des litiges commerciaux (300K€), des litiges prud'homaux (142K€) et des risques fiscaux (738K€). Les reprises de provisions sur cette ligne concernent essentiellement des litiges commerciaux à hauteur de 730K€.

Les dotations et reprises des autres provisions pour charges concernent exclusivement le forfait social relatif aux attributions d'actions gratuites.

A la fin de l'exercice 2018 la société Showroomprivé.com fait l'objet de deux contrôles fiscaux :

- Un contrôle portant sur les exercices 2013 et 2014 a conduit à une proposition de rectification reçu le 4 juillet 2016 en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. Dans le cadre de cette procédure de rectification contradictoire, la société a refusé l'ensemble des rehaussements. Dans le cadre de cette procédure (dont le détail est décrit dans les précédents rapports financiers du Groupe) la société, appuyée par ses conseils, continue à contester la totalité des impositions supplémentaires et estime avoir de sérieux arguments pour y réussir. En conséquence, et à ce stade de la procédure et conformément à sa position à la fin des précédents exercices, aucune provision n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2018.
- Un contrôle portant sur les exercices 2015 et 2016 s'est déroulé en 2018 et a conduit à une proposition de rectification reçu le 21 décembre 2018. La proposition de rectification porte notamment sur l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Par rapport à l'impôt sur les sociétés le Trésor propose des rectifications sur la comptabilisation du mécénat, la valorisation des stocks, les prix de transfert appliqués entre les bureaux d'approvisionnement du Groupe à l'étranger et la société Showroomprivé.com et le crédit d'impôt recherche. Par rapport à la taxe sur la valeur ajoutée les rectifications portent sur l'application des taux de TVA appropriés en fonction des différentes catégories vendues sur le site de la société. Dans le cadre de la procédure de rectification contradictoire, la société entend contester certaines des rectifications proposées. Pour couvrir le risque lié à ces rectifications la société a provisionné un montant de 738k€ dans les comptes au 31 décembre 2018 correspondant à sa meilleure estimation du risque.

5.11. Impôts différés

en K€	31/12/2017	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	31/12/2018
Impôts différés - actif	3 226	- 12			3 214
Impôts différés - passif	9 616	- 4 375		- 59	5 182
Solde net d'impôts différés	- 6 390	4 363	-	59	- 1 968
Ventilation de l'impôt différé par nature					
ID / différences temporaires	441	- 51			390
ID / Autres retraitements.	2 261	- 2 097		59	223
ID / Elimination des résultats internes	96	- 96			- 0
Activation de reports déficitaires	4 915	6 192			11 107
ID / PPA	- 10 534	653			- 9 881
ID / Annulation frais d'établissement	- 2				- 2
ID / Retraitement des engagements de retraite	18	- 18			- 0
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	- 467	17			- 450
ID / R&D	- 3 119	- 237			- 3 356
Solde net d'impôts différés par Nature	- 6 390	4 363	-	59	- 1 968

Au 31 décembre 2018, les variations d'impôts différés par résultat résultent principalement de :

- L'amortissement des actifs incorporels identifiés lors des allocations de prix (PPA) à la création du Groupe puis lors de l'acquisition de Saldi Privati, ABC Sourcing et Beauté Privée entraînant une reprise d'impôt différé passif à due concurrence,
- L'immobilisation des projets de recherche et développement et l'amortissement inhérent
- Du passage progressif du taux d'impôts en France sur l'ensemble des ajustements de consolidation fiscalisés de 34,43% à 25,82%
- A l'activation liée aux pertes fiscales générées dans le cadre de l'intégration fiscale en France pour un montant de 6,9 M€, déduction faite de 0,7 M€ liée au passage progressif du taux d'impôt de 34,43 % à 25,82 %.

en K€	31/12/2016	Incidence résultat	Variations de périmètre	Autres	31/12/2017
Impôts différés - actif	3 278	1 167	1 510	- 2 729	3 226
Impôts différés - passif	11 628	- 1 618	2 672	- 3 066	9 616
Solde net d'impôts différés	- 8 350	2 785	- 1 162	337	- 6 390
Ventilation de l'impôt différé par nature					
ID / différences temporaires	26	145		270	441
ID / Autres retraitements.	- 47	- 367	1 574	1 101	2 261
ID / Elimination des résultats internes	- 23	96		23	96
Activation de reports déficitaires	3 254	1 720		- 59	4 915
ID / PPA	- 9 208	2 551	- 2 736	- 1 141	- 10 534
ID / Annulation frais d'établissement	- 2				- 2
ID / Retraitement des engagements de retraite	25	2		- 9	18
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	- 460	- 3		- 4	- 467
ID / R&D	- 1 916	- 1 359		156	- 3 119
Solde net d'impôts différés par Nature	- 8 350	2 785	- 1 162	337	- 6 390

Au 31 décembre 2017, les variations d'impôts différés par résultat résultent principalement de :

- l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors des allocations de prix (PPA) à la création du Groupe puis lors de l'acquisition de Saldi Privati, ABC Sourcing et Beauté Privée entraînant une reprise d'impôt différé passif à due concurrence,
- l'immobilisation des projets de recherche et développement et l'amortissement inhérent
- du passage progressif du taux d'impôts en France sur les marques non amortissables comptabilisées en PPA de 34,43% à 25,92%
- d'autres retraitements notamment relatifs aux stocks ainsi qu'à l'activation liée aux pertes fiscales générées dans le cadre de l'intégration fiscale en France et à la compensation des impôts différés actifs et passifs par entité, pour un montant total de 2,9 M€.

5.12. Emprunts et dettes financières

Principes comptables

L'ensemble des dettes est enregistré initialement à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

en K€	31/12/2017	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Autres	31/12/2018
Emprunts auprès établis. de crédit	16 622	21 700	- 17 482	- 1 335	19 505
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	12 208			- 12 208	-
Total Dettes financières MLT	28 830	21 700	- 17 482	- 1 335	19 505
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 112		- 1 113	1 335	1 334
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	5	22		21 337	21 364
Concours bancaires (trésorerie passive)	27		- 2		25
Concours bancaires (dettes)					
Total Dettes financières CT	1 144	22	- 1 115	22 672	22 723
<i>Dont Crédit-Bail</i>	<i>2 374</i>		<i>- 989</i>		<i>1 385</i>
Total Emprunts et dettes financières	29 974	21 722	- 18 597	21 337	42 228

Les principales variations en 2018 sont liées au financement des opérations suivantes :

- Un financement des investissements prévus dans le cadre de l'internalisation d'une partie de ses flux logistiques à hauteur de 12 M€. Le montant des tirages réalisés au cours du second semestre 2018 s'élève à 4,2 M€
- L'actualisation de la dette vis-à-vis des minoritaires de Beauté Privée (de 12.2 M€ à 21.3 M€) qui représente la meilleure estimation de la dette future à la date de clôture pour l'acquisition des 40% restants dans la société Beauté Privée (cf. Note 3.2)
- Les autres emprunts auprès des établissements de crédit sont quasi exclusivement relatifs aux contrats de location financement.

SRP Groupe S.A a souscrit en 2017 un financement bancaire de 15 M€ pour financer l'acquisition fin 2016 de la société Saldi Privati. Dans le cadre de ce financement, SRP Groupe S.A. s'engage à respecter certains ratios financiers :

- Le premier est calculé sur la base des dettes financières nettes et de l'EBE retraité,
- Le deuxième est calculé sur la base des dettes financières nettes et des fonds propres.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2018.

<i>en K€</i>	31/12/2016	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Autres	31/12/2017
Emprunts auprès établis. de crédit	2 038	22 786	- 7 555	- 647	16 622
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	-	12 208	-		12 208
Total Dettes financières MLT	2 038	34 994	- 7 555	- 647	28 830
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	934	102	- 1 014	1 090	1 112
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	5	-	-	-	5
Concours bancaires (trésorerie passive)	27		-	-	27
Concours bancaires (dettes)	-	-	-	-	-
Total Dettes financières CT	966	102	- 1 014	1 090	1 144
<i>Dont Crédit-Bail</i>	2 965	388	- 979		2 374
Total Emprunts et dettes financières	3 004	35 096	- 8 569	443	29 974

5.13. Ventilation des dettes par échéance

en K€	31/12/2018	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès établis. de crédit (Crédit-bail)	149		99	50		
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (crédit-bail)	1 236	1 236				
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	19 356		1 302	1 854	16 200	
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	21 487	21 487				
Total emprunts et dettes assimilées	42 228	22 723	1 401	1 904	16 200	-
Dettes fournisseurs	73 132	73 132				
Fournisseurs - Factures non parvenues	57 630	57 630				
Clients - Avances et acomptes reçus	9 553	9 553				
Total Fournisseurs et comptes rattachés	140 316	140 316	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	1 299	1 299				
Total Impôts sur les bénéfices	1 299	1 299	-	-	-	-
Dettes envers les organismes sociaux	6 415	6 415				
Dettes sociales	5 058	5 058				
Dettes fiscales	8 619	8 619				
Autres dettes	288	288				
Produits constatés d'avance	23 576	23 576				
Total Autres dettes	43 956	43 956	-	-	-	-
TOTAL	227 799	208 294	1 401	1 904	16 200	-

5.14. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable

en K€

31/12/2018

Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/ Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers		3 599		3 599	3 599
Créances d'exploitation et autres créances courantes		69 330		69 330	69 330
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	80 409			80 409	80 409
TOTAL ACTIF				153 339	153 339
Emprunts et dettes financières		19 505		19 505	19 505
Autres dettes non courantes			101	101	101
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)		22 723		22 723	22 723
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		184 272		184 272	184 272
TOTAL PASSIF		226 500	101	226 601	226 601

en K€

31/12/2017

Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers		3 680		3 680	3 680
Créances d'exploitation et autres créances courantes		98 435		98 435	98 435
Instruments financiers dérivés				0	0
Autres actifs non courants				0	0
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	50 878			50 878	50 878
TOTAL ACTIF	50 878	102 115	0	152 993	152 993
Emprunts et dettes financières		16 622	12 208	28 830	28 830
Autres dettes non courantes			52	52	52
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)		1 144		1 144	1 144
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		203 474		203 474	203 474
Instruments financiers dérivés				0	0
TOTAL PASSIF	0	221 240	12 260	233 500	233 500

5.15. Plans d'options de souscription d'actions

Principes comptables

Des options d'achat et de souscriptions d'actions ont été accordées à un nombre défini de salariés et mandataires sociaux du Groupe. Elles donnent droit de souscrire à des actions Showroomprivé Groupe S.A. au cours d'une période de 10 ans, en cas de réalisation de conditions spécifiques, à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces options est reconnue en autres produits et charges opérationnels, sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black and Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le prix de référence de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du prix de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de turnover de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	27/10/14
Date du conseil d'administration	05/08/10	05/08/10	31/01/11	30/11/11	15/10/12	15/01/13	15/04/13	04/10/13	27/10/14
Nb total d'options autorisées	544 320	1 260 000							84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	544 320	315 000	293 750	38 750	342 500	50 000	167 500	50 000	70 000
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	- 544 320	- 315 000	- 156 898	-	- 160 812	- 43 570	- 74 506	- 40 355	- 36 258
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	- 9 915	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées	-	-	- 100 000	- 38 750	- 126 406	- 6 430	- 48 438	- 2 343	- 15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2018	-	-	26 937	-	55 282	-	44 557	7 302	18 118
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Prix d'exercice (en €)	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Volatilité attendue	32%	32%	32%	32%	35%	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	-	0,29	0,32	0,37	0,42	0,38	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des apports.

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon le modèle de Black & Scholes, et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, la charge reconnue en « Autres charges opérationnelles » s'élève à :

- 1 K€ pour l'exercice 2018,
- 12 K€ pour l'exercice 2017,

Ces plans sont totalement amortis au 31 décembre 2018.

5.16. Plans d'attributions gratuites d'actions

Principes comptables

Des plans d'attributions gratuites d'actions ont été mis en place au profit des salariés et mandataires sociaux. Conformément à la norme IFRS2, les actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces actions, ainsi que les contributions sociales afférentes, sont reconnues sur la ligne « coûts des paiements en actions », sur la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites prend en compte les hypothèses de turnover de l'effectif bénéficiant des attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016 et le 26 juin 2017, le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites. Ces plans ont été mis en place dans le cadre l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées sur la période	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2018	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution	Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution
Plan n°1	25/09/15	25/09/15	625 000	625 000	-	- 625 000	-	-	1,0	17,62	16,94
Plan n°2	25/09/15	29/10/15	100 000	100 000	-	- 73 546	- 26 454	-	2,0	17,62	16,94
Plan n°3	25/09/15	29/10/15	400 000	400 000	-	- 188 975	- 211 025	-	2,0	17,62	15,24
Plan n°4	30/05/16	30/05/16	52 500	52 500	-	-	- 52 500	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°5	30/05/16	30/05/16	24 003	24 003	-	- 15 950	- 8 053	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°6	30/05/16	14/02/17	57 990	57 990	-	-	- 21 955	36 035	2,0	22,69	17,02
Plan n°7	30/05/16	14/02/17	46 653	46 653	-	-	- 39 593	7 060	2,0	22,69	17,02
Plan n°8	30/05/16	26/06/17	17 675	17 675	-	-	- 8 725	8 950	2,0	23,50	17,63
Plan n°9	30/05/16	26/06/17	95 450	95 450	-	-	- 27 000	68 450	2,0	23,50	17,63
Plan n°10	26/06/17	04/12/17	330 000	330 000	-	- 102 300	- 20 000	207 700	2,0	10,00	7,40
Plan n°11	26/06/17	04/12/17	243 800	243 800	-	- 64 284	- 49 000	130 516	2,0	10,00	7,40
Plan n°12	26/06/17	04/12/17	6 000	6 000	-	-	-	6 000	2,0	10,00	7,40
Plan n°13	26/06/17	14/06/18	10 000	10 000	-	-	-	10 000	3,0	6,44	4,08
Plan n°14	26/06/17	14/06/18	14 000	14 000	-	-	- 1 500	12 500	4,0	6,44	4,45

Plan terminé

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, la charge reconnue en «Autres charges opérationnelles» s'élève à 1 588 K€ pour l'exercice 2018 (hors forfait social).

Le montant global restant à comptabiliser entre 2019 et 2021 au titre de ces plans est de 1 470 K€.

5.17. Résultat par action

Principes comptables

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

Résultat de base par action

Le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice.

Résultat dilué par action

Le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives dont les options de souscription d'actions et les plans d'attributions gratuites d'actions (Notes 5.15 «Plans d'options de souscription d'actions» et 5.16 « Plans d'attribution gratuite d'actions »).

Résultat net par action

	2018	2017
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante (en K€)	- 4 355	- 5 812
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	33 413 679	33 270 753
Résultat par action (en €)	- 0,130	- 0,175

Résultat net dilué par action

Étant donné le résultat net déficitaire en 2018 le résultat dilué correspond au résultat par action.

5.18. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

Showroomprivé

<i>en K€</i>	31/12/2017 Valeur nette	Variations avec impact sur la trésorerie	Mouvements de périmètre et autres mouvements	31/12/2018 Valeur nette
Stock	92 945	6 116		99 061
Clients et comptes rattachés	53 001	- 20 996		32 005
Charges constatées d'avance	21 180	- 2 990		18 190
Autres actifs courants (hors CCA)	24 254	- 4 573	- 546	19 135
Sous-totaux Actif (1)	191 381	- 22 443	- 546	168 391
	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	144 246	- 3 929		140 316
Produits constatés d'avance	32 446	- 8 870		23 576
Autres passifs courants	26 782	- 4 082	- 2 320	20 380
Sous-totaux Passif (2)	203 474	- 16 881	- 2 320	184 272
	-	-		
Besoin en fonds de roulement (1)-(2)	- 12 093	- 5 562	1 774	- 15 881
Variation du BFR		- 5 533		

6. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES FINANCIERS

6.1. Risque de marché

Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change sur ses activités opérationnelles. La grande majorité des transactions (internet) effectuée par ses clients est facturée ou payée en euros. L'essentiel des achats effectués auprès des fournisseurs est facturé ou payé en euros.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas varié dans la devise d'origine.

Une variation de 10% des parités sur les devises autres que les devises fonctionnelles des filiales n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2018, comme en 2017.

Risque de taux d'intérêt

➤ Placements de trésorerie

Le Groupe est en principe exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie.

En 2018 comme en 2017 le Groupe fait très peu de placements à court terme. L'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 1 point appliquée aux taux courts aurait donc eu un impact non significatif sur le résultat net du Groupe.

➤ Financements bancaires

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur les financements externes à moyen et long terme tirés à la date de clôture.

Il s'agit des financements suivants :

- Le Groupe a contracté en 2017 un endettement externe pour 15M€ pour le financement de l'acquisition de Saldi Privati. Ce financement entièrement tiré est rémunéré à taux variable.
- Le Groupe a également contracté en 2018 un financement à taux variable pour assurer les investissements dans son schéma logistique futur. En 2018, un montant de 4.2M€ a été tiré sur cette facilité (cf. Note 5.12).

L'impact d'une augmentation des taux d'intérêt de 1 point appliquée aux taux courts aurait eu un impact annualisé de 192 k€ sur le résultat avant impôt du Groupe.

6.2. Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

Le groupe a souscrit une garantie bancaire dans le cadre la signature d'un contrat de location en l'état de futur achèvement (cf. Note 8.2).

6.3. Risque de crédit

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : ce risque est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. En outre, le nombre élevé de clients individuels permet de minimiser le risque de concentration de crédit afférent aux créances clients ;
- et aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à 1 mois, dans le respect de règles de diversification et de qualité de contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisée dans les états financiers, qui est présentée déduction faite des pertes de valeur, représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers significatifs en souffrance et non dépréciés.

Les créances clients au 31 décembre 2018 par échéance de règlement sont les suivantes :

<i>en K€</i>	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 1 an	> 1 an	Total
Créances clients au 31 décembre 2018	12 505	630	541	336	14 012

7. PARTIES LIEES

7.1. Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Aux 31 décembre 2018 le Groupe SRP n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction du Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 aucune opération significative n'a été réalisée avec les actionnaires et les membres des organes de direction.

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>en K€</i>	2018	2017
Rémunérations fixes	672	805
Rémunérations variables	100	289
Coûts des paiements fondés sur des actions		712
Total	772	1 806

Les filiales du périmètre de consolidation du Groupe effectuent des transactions entre elles, éliminées dans le cadre des comptes consolidés.

7.2. Autres parties liées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec des entités partiellement détenues par certains dirigeants du Groupe. Ces opérations, réalisées sur la base de prix de marché, sont essentiellement relatives à la location des biens immobiliers suivants :

- Site des Sables d'Olonne,
- Entrepôt de Saint-Witz,
- Siège social à Saint Denis,
- Siège social de la filiale en Espagne

<i>en K€</i>	2018	2017
Créances/ (Dettes)	0	0
Achats de biens et services	2 645	2 009

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus à la date de clôture des trois derniers exercices.

8.2. Engagements donnés

Le montant des engagements relatifs aux loyers futurs s'élève à 22 514 K€ au 31 décembre 2018, à plus d'un an (10 722 K€ au 31 décembre 2017). L'augmentation par rapport à la fin de la période précédente s'explique par le renouvellement de baux existants arrivés à expiration en milieu d'année 2018.

L'engagement à moins d'un an s'élève à 3,3 M€ contre un montant de 3,4 M€ au 31 décembre 2017.

Un contrat de bail en l'état de futur achèvement a également été conclu en juillet 2018 pour un site venant en remplacement du site actuel de St Witz, dont le contrat de bail arrive à échéance en 2021. En lien avec la signature de ce contrat, le Groupe a fait l'objet de l'enregistrement d'une garantie bancaire pour couvrir la prise du bâtiment à la fin de la période de construction.

8.3. Effectif fin de période

<i>No. d'employés</i>	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	554	547
Non cadres	506	610
Total Effectif	1 060	1 157

8.4. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre d'une revue stratégique, le Groupe a décidé d'arrêter les activités d'approvisionnement gérées par des équipes locales en Allemagne et Pologne et d'arrêter l'activité de son site multi-devises.

8.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour le Groupe s'élève à 611 k€ et se décompose ainsi :

<i>En K€</i>	KPMG SA	Autre membre du réseau KPMG	Jérôme Benâïnous	AMO Finance	Total
Certification des comptes	247	42	162	3	454
Services autres que la certification des comptes	157				157
Total	404	42	162	3	611

Les services présentés sur la ligne "Services autres que la certification des comptes" correspondent principalement à l'attestation des informations RSE et les honoraires engagés dans le cadre de l'augmentation de capital.

8.6. IFRS16 « Contrats de location »

Le Groupe SRP est tenu d'adopter la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019. Il a estimé comme décrit ci-dessous l'impact de la première application de cette norme sur ses états financiers consolidés. L'adoption de cette norme au 1er janvier 2019 pourrait cependant avoir un effet réel différent de ces estimations car :

- le Groupe n'a pas terminé les tests et évaluation des contrôles dans son nouveau système informatique; et
- les nouvelles méthodes comptables sont susceptibles d'évoluer d'ici à ce que le Groupe publie ses premiers états financiers couvrant la date de première application de la norme.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle de la norme actuelle : les contrats de location sont toujours classés soit en contrats de location-financement, soit en contrats de location simple.

IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de contrats de location, notamment IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».

Le Groupe comptabilisera de nouveaux actifs et passifs liés à ses contrats de location simple d'entrepôts et installations industrielles. La nature des charges liées à ces baux est appelée à changer puisque le Groupe comptabilisera désormais un amortissement au titre des actifs « droit d'utilisation » et des frais financiers relatifs à sa dette de loyers.

Jusqu'ici, le Groupe comptabilisait les charges entraînées par les contrats de location simple sur une base linéaire sur toute la durée du bail, et ne constatait des actifs et passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre le paiement effectif des loyers et la comptabilisation de la charge correspondante.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les contrats de location-financement du Groupe.

Sur la base des informations actuellement disponibles, le Groupe prévoit de comptabiliser entre 15 et 25 M€ de dettes supplémentaires au titre des contrats de location au 1er janvier 2019 en contrepartie d'un actif pour le même montant.

Le Groupe prévoit d'appliquer la norme à partir du 1er janvier 2019, par le biais de la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, il enregistrera le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1er janvier 2019, sans retraiter les informations comparatives.